

Contrat de licence utilisateur final

Le présent Contrat de licence utilisateur final (« **CLUF** ») entre Vous et ABBYY concerne Votre utilisation du Logiciel ABBYY®. Vous acceptez d'être lié par les conditions de ce CLUF en téléchargeant, installant ou utilisant le Logiciel ABBYY, ou en acceptant expressément ce CLUF. Vous acceptez que ce CLUF soit juridiquement contraignant et exécutoire au même titre que tout accord écrit négocié signé par Vous. Si Vous n'avez pas l'autorité ou l'autorisation de conclure ce CLUF, ou si Vous n'êtes pas d'accord avec ses conditions, n'utilisez pas le Logiciel ABBYY et désactivez, désinstallez et supprimez-le de Votre (Vos) système(s) et ordinateur(s).

1. Définitions

« **ABBYY** » désigne : (i) l'entité ABBYY répertoriée dans le Devis si Vous avez acheté le Logiciel ABBYY directement auprès d'ABBYY ; ou (ii) si Vous avez acheté le Logiciel ABBYY auprès d'un partenaire ou autrement par le biais du Devis, l'entité ABBYY définie conformément aux règles énoncées sur le site Web d'ABBYY à l'adresse <https://www.abbyy.com/eula/table/>.

« **Contenu ABBYY** » désigne (a) le contenu ou les données qui Vous sont fournis par ABBYY dans le cadre de Votre utilisation du Logiciel ABBYY et (b) les supports marketing d'ABBYY.

« **Logiciel ABBYY** » désigne un produit logiciel mentionné dans le Devis et/ou les Conditions spécifiques au produit, tel que décrit plus en détail en utilisant les Conditions spécifiques au produit.

« **Affilié** » désigne toute société ou entreprise qui contrôle directement ou indirectement, ou est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec la partie concernée, où « contrôle » signifie : (a) posséder plus de 50 % de la partie concernée ; ou (b) être en mesure de diriger les affaires de la partie concernée par tout moyen légal (par exemple, un contrat permettant le contrôle).

« **Source approuvée** » désigne ABBYY ou un partenaire ABBYY.

« **Utilisateurs autorisés** » désigne Vos utilisateurs, Vos Affiliés, Vos fournisseurs de services tiers et chacun de leurs utilisateurs respectifs autorisés à accéder et à utiliser le Logiciel ABBYY en Votre nom.

« **Informations confidentielles** » désigne les informations exclusives non publiques de la partie divulgateur (« Divulgateur ») obtenues par la partie destinataire (« Destinataire ») dans le cadre du présent CLUF, qui sont (a) clairement marquées comme étant confidentielles ou, si elles sont divulguées verbalement, sont résumées par écrit au Destinataire dans les 30 jours et marquées comme étant confidentielles ; ou (b) sont des informations qui, par leur nature, devraient raisonnablement être considérées comme confidentielles. Les Logiciels et la Documentation d'ABBYY, y compris les Versions d'évaluation, les Commentaires et les Clés de protection, constituent les Informations confidentielles d'ABBYY.

« **Date de livraison** » désigne : (a) la date convenue dans Votre Devis, ou (b) lorsqu'aucune date n'est convenue, la première des dates suivantes : (i) la date à laquelle ABBYY expédie les supports tangibles contenant le Logiciel ABBYY ; ou (ii) la date à laquelle le Logiciel ABBYY est mis à Votre disposition pour téléchargement.

« **Documentation** » désigne les spécifications techniques et le matériel d'utilisation distribués par ABBYY, précisant les fonctionnalités et les capacités du Logiciel ABBYY concerné.

« **Distribution ISV** » désigne la distribution à des utilisateurs finaux tiers conjointement, ou intégrée dans et/ou avec une solution logicielle tierce.

« **Devis** » désigne un document écrit émis par ABBYY, tel qu'une commande exécutoire, un accord, un devis ou une facture spécifiant que le Logiciel ABBYY doit Vous être concédé sous licence, qui peut inclure des compléments, une quantité, un prix, des conditions de paiement, une Durée d'abonnement, des unités de volume et d'autres conditions générales. Chaque Devis sera contraignant une fois signé ou

autrement accepté par Vous et ABBYY, et en cas de conflit entre le Devis et le présent CLUF, le Devis prévaudra.

« **Partenaire** » désigne une entité autorisée par ABBYY à commercialiser, promouvoir et revendre le Logiciel ABBYY et/ou à Vous fournir une ou plusieurs Clés de protection pour le Logiciel ABBYY.

« **Données à caractère personnel** » désigne toute information relative à une personne identifiée ou identifiable.

« **Conditions spécifiques au produit** » désigne les conditions spécifiquement applicables à un Logiciel ABBYY particulier qui sont énoncées dans l'annexe A aux présentes et font partie intégrante du présent CLUF.

« **Clé de protection** » désigne une clé logicielle contenant des informations sur le Logiciel ABBYY, utilisée pour protéger les droits d'auteur du Logiciel ABBYY. Les données stockées dans la Clé de protection correspondent à la portée de la licence et font partie du Logiciel ABBYY.

« **Conditions SM** » désigne les conditions d'ABBYY pour les services d'assistance et de maintenance liés au Logiciel ABBYY. Les Conditions SM sont susceptibles d'être modifiées de temps à autre par ABBYY et font partie intégrante du présent CLUF. La version actuelle des Conditions SM est disponible sur <https://www.abbyy.com/sm-terms/>

« **Abonnement** » désigne Votre engagement à payer des frais à ABBYY pour les Droits d'utilisation pendant la Durée d'abonnement, conformément aux montants indiqués dans le Devis applicable, et en contrepartie de ce paiement, l'engagement d'ABBYY à Vous accorder des Droits d'utilisation pendant la Durée d'abonnement.

« **Durée d'abonnement** » désigne la période au cours de laquelle ABBYY Vous accorde des Droits d'utilisation, période commençant à la Date de livraison et se poursuivant jusqu'à l'expiration ou la résiliation de l'Abonnement et pendant laquelle Vous avez le droit d'utiliser le Logiciel ABBYY concerné conformément au présent CLUF.

« **Conditions d'abonnement** » désigne les Conditions d'abonnement d'ABBYY disponibles à l'adresse <https://www.abbyy.com/legal/subscription-terms/> incorporées aux présentes par référence et s'appliquant à Votre Abonnement.

« **Droits d'utilisation** » désigne Votre droit d'utiliser le Logiciel, sous réserve des conditions générales du présent CLUF, des Conditions spécifiques au produit, de toutes Conditions d'abonnement et de la Documentation.

« **Vous** » désigne l'entité juridique qui achète ou autrement acquiert le Logiciel ABBYY.

« **Unité de volume** » désigne les transactions de documents, documents, pages ou autres types d'informations qui peuvent être traités à l'aide du Logiciel ABBYY.

2. Droits d'utilisation

2.1 Licence et droit d'utilisation ; renouvellements. Sous réserve du paiement des frais d'Abonnement et du respect des Droits d'utilisation, ABBYY Vous accorde une licence non exclusive, non transférable et révocable pour utiliser le Logiciel ABBYY pendant la Durée d'abonnement. Sauf indication contraire dans Votre Devis, Votre Durée d'abonnement au Logiciel ABBYY sera automatiquement renouvelée conformément aux Conditions d'abonnement.

2.2 Utilisation par des tiers ; pas de Distribution ISV. Vous pouvez autoriser les Utilisateurs autorisés à exercer les Droits d'utilisation en Votre nom, à condition que Vous soyez responsable de : (a) Vous assurer que ces Utilisateurs autorisés respectent le présent CLUF ; et (b) toute violation du présent CLUF par ces Utilisateurs autorisés. Le présent CLUF n'autorise pas la Distribution ISV. Si Vous souhaitez

utiliser le Logiciel ABBYY pour la Distribution ISV, Vous devez avoir un accord distinct avec une Source approuvée autorisant spécifiquement la Distribution ISV.

2.3 Versions d'évaluation. Si ABBYY Vous accorde des Droits d'utilisation du Logiciel ABBYY à des fins d'essai, d'évaluation, de bêta, de pré-commercialisation, de revente ou autres (« **Version d'évaluation** »), Vous ne pouvez utiliser la Version d'évaluation qu'à des fins de démonstration, de vérification, de test et similaires et ce, uniquement pour une période limitée telle que définie plus en détail dans une Clé de protection, un Devis ou autrement spécifié par écrit par ABBYY. ABBYY peut, à sa discrétion, cesser de fournir la Version d'évaluation à tout moment, auquel cas Vous devez immédiatement cesser d'utiliser le Logiciel ABBYY. Vous ne devez pas utiliser la Version d'évaluation à des fins productives. ABBYY fournit la Version d'évaluation « TELLE QUELLE » sans assistance ni garantie ou indemnisation expresse ou implicite pour tout problème ou toute difficulté, et ABBYY n'assume aucune responsabilité quant à Votre utilisation de la Version d'évaluation.

2.4 Assistance et maintenance. Sauf indication contraire dans le Devis applicable, le niveau par défaut des services d'assistance et de maintenance Vous est fourni dans le cadre de l'Abonnement. Les services d'assistance et de maintenance Vous seront fournis conformément aux Conditions SM. En cas de contradiction entre les Conditions SM et le présent CLUF, les Conditions SM prévaudront. Tout code logiciel supplémentaire et tout composant du Logiciel ABBYY qui Vous sont fournis par ABBYY dans le cadre des services d'assistance et de maintenance seront considérés comme faisant partie du Logiciel ABBYY et soumis aux conditions générales du présent CLUF. Si Vous souhaitez bénéficier d'un niveau d'assistance étendu, Vous pouvez, si Vous êtes admissible, acheter un niveau d'assistance et de maintenance étendu auprès d'une Source approuvée.

2.5 Mises à niveau et mises à jour. Si ABBYY fournit des mises à niveau et des mises à jour (telles que définies dans les Conditions SM) dans le cadre de l'Abonnement, ABBYY le fera conformément aux Conditions SM.

2.6 Utilisation avec des produits tiers. Si Vous utilisez le Logiciel ABBYY avec des produits tiers, Vous le faites à Vos risques et périls. Vous êtes responsable du respect des conditions du fournisseur tiers, y compris sa politique de confidentialité. ABBYY ne fournit pas d'assistance ou ne garantit pas une assistance d'intégration continue pour les produits qui ne font pas partie intégrante du Logiciel ABBYY.

3. Restrictions d'utilisation

3.1 Restrictions sur le Logiciel ABBYY en général. Sauf accord exprès d'ABBYY par écrit et/ou présenté dans les Conditions spécifiques du produit, Vous ne pouvez pas : (a) transférer, louer, vendre, concéder en sous-licence, mettre toute fonctionnalité de tout Logiciel ABBYY à la disposition d'un tiers, autoriser la copie de tout ou partie du Logiciel ABBYY ; (b) supprimer, modifier ou dissimuler toute identification du Logiciel ABBYY, tout droit d'auteur, toute propriété, tout avis de propriété intellectuelle ou toute autre marque ; (c) modifier, changer, corriger les erreurs, traduire ou faire des travaux dérivés du Logiciel ABBYY, ou adapter (y compris tout changement permettant au Logiciel ABBYY de fonctionner sur Votre matériel), ou apporter des modifications au code objet du Logiciel ABBYY, des applications et des bases de données contenues dans le Logiciel ABBYY autres que celles prévues par le Logiciel ABBYY et décrites dans la Documentation ; (d) effectuer une ingénierie inverse, décompiler (c'est-à-dire reproduire et transformer le code objet en code source), déchiffrer, désassembler ou tenter de dériver le code source du Logiciel ABBYY ou de toute partie, sauf, et uniquement dans la mesure où une telle activité est expressément autorisée par la loi applicable nonobstant cette limitation ; (e) donner accès au Logiciel ABBYY à quiconque, sauf aux Utilisateurs autorisés, y compris, sans limitation, dans un système multi-utilisateurs, un environnement virtuel ou via internet ; (f) utiliser du Contenu ABBYY autre que celui autorisé, ou (g) utiliser le Logiciel ABBYY sur un équipement non autorisé par ABBYY, ou utiliser le Logiciel ABBYY sous licence pour un appareil spécifique sur un autre appareil. Si la loi applicable interdit la restriction de telles activités, aucune information ainsi découverte ne doit être divulguée à des tiers, sauf si une telle divulgation est requise par la loi, que ces informations doivent être rapidement divulguées à ABBYY et que toutes ces informations sont considérées comme des informations

confidentielles et exclusives d'ABBYY. ABBYY se réserve tous les droits qui ne Vous sont pas explicitement accordés en vertu des présentes.

3.2 Caducité. ABBYY peut mettre fin à la durée de vie du Logiciel ABBYY, y compris toute fonctionnalité de composant, (« **EOL** ») en fournissant un avis écrit sur www.abbyy.com/support/eol/. Si Vous ou Votre Partenaire avez prépayé des frais pour Votre Abonnement au Logiciel ABBYY qui devient EOL avant l'expiration de Votre Durée d'abonnement en cours, ABBYY Vous accordera (i) les Droits d'utilisation au cours de la période prépayée de la Durée d'abonnement sans Vous garantir la disponibilité de services d'assistance et de maintenance pour ce Logiciel ABBYY, ou (ii) fera les efforts commercialement raisonnables pour Vous faire passer à un logiciel ABBYY sensiblement similaire. Si ABBYY ne dispose pas d'un logiciel ABBYY sensiblement similaire, ABBYY créditera, à Vous ou à Votre Partenaire, toute partie inutilisée des frais prépayés pour l'Abonnement au Logiciel ABBYY qui a été déclaré EOL (« **crédit EOL** »). Le crédit EOL sera calculé à partir de la dernière date à laquelle le Logiciel ABBYY applicable est disponible jusqu'à la dernière date de la Durée d'abonnement applicable. Le crédit EOL ne peut être appliqué qu'à l'achat futur de produits ABBYY.

3.3 Logiciels tiers/logiciels libres. ABBYY Software peut contenir des composants d'autres logiciels, qui restent la propriété de leurs propriétaires respectifs. Ces composants ne sont pas la propriété d'ABBYY et sont soumis à des conditions de licence distinctes à respecter, comme indiqué dans la Documentation et/ou disponibles en ligne à l'adresse <https://www.abbyy.com/eula/tp/>. ABBYY ne donne aucune garantie pour les logiciels tiers/logiciels libres.

3.4 Exemples de codes. « **Exemples de code** » désigne le code source des exemples d'applications qui utilisent le Logiciel ABBYY, tel qu'il peut être mis à disposition par ABBYY. Vous pouvez inclure les Exemples de code dans Votre solution logicielle, mais tous les Exemples de code sont la propriété exclusive d'ABBYY. La propriété des modifications apportées aux Exemples de code demeure celle de la partie qui effectue ces modifications ; toutefois, si Vous divulguez des modifications apportées aux Exemples de code en les envoyant au service d'assistance et de maintenance d'ABBYY ou par tout autre moyen, Vous accordez de ce fait une licence irrévocable, non exclusive, perpétuelle, transférable et libre de redevance pour produire, utiliser, vendre, offrir de vendre, importer, exporter, concéder une licence, une sous-licence ou céder en licence pour Vos modifications aux Exemples de code, sans qu'aucune rémunération ne Vous soit due. Vous déclarez et garantisiez que les droits susmentionnés accordés à ABBYY seront exempts de tout droit ou charge de tiers et que Vous avez obtenu tous les droits nécessaires pour accorder ces droits à ABBYY et que Vous avez, le cas échéant, payé toute la rémunération nécessaire aux auteurs de ces modifications. Si Vous ne souhaitez pas accorder à ABBYY la licence pour les modifications apportées aux Exemples de code, Vous ne devez pas divulguer à ABBYY le code source de ces modifications.

3.5 Propriété. Sauf accord écrit, rien dans le présent CLUF ne transfère la propriété ou n'accorde de licence à des droits de propriété intellectuelle. Sans limiter la généralité de ce qui précède, Vous conservez la propriété de Votre contenu et de Votre propriété intellectuelle, et ABBYY conserve la propriété du Logiciel ABBYY et du Contenu ABBYY.

4. Frais

Votre utilisation du Logiciel ABBYY sous licence en vertu du présent CLUF est subordonnée au paiement des frais énoncés dans le ou les Devis ou les conditions d'achat conclus avec Votre Source approuvée. Ces frais n'incluent pas les taxes et autres droits et prélèvements, qui sont de Votre responsabilité. Les conditions de paiement et de facturation sont présentées dans les Conditions d'abonnement. Dans la mesure permise par la loi, les Devis pour le Logiciel ABBYY sont non annulables et non remboursables. Si Vous utilisez le Logiciel ABBYY au-delà des limites énoncées dans Votre Devis, la Source approuvée peut Vous facturer un tel dépassement pour lequel Vous acceptez de payer.

5. Informations confidentielles et utilisation des données

5.1 Confidentialité. Le Destinataire maintiendra la confidentialité et mettra en application au moins les précautions raisonnables pour éviter la divulgation de toute Information confidentielle à un tiers, à l'exception de ses employés, Affiliés et entrepreneurs qui ont besoin de connaître (« Destinataires autorisés ») pendant 5 ans à compter de l'obtention par le Bénéficiaire des Informations confidentielles respectives, sauf en ce qui concerne tout Logiciel ABBYY (y compris tout code ou documentation technique lié à ce Logiciel ABBYY), pour lequel les obligations de confidentialité s'appliqueront à perpétuité ou pour la plus longue période de temps permise par la loi applicable, si cette dernière est plus courte que la perpétuité. Le Destinataire : (a) doit s'assurer que ses Destinataires autorisés sont soumis à des obligations de confidentialité écrites non moins restrictives que les obligations du Destinataire en vertu du présent CLUF, et (b) est responsable de toute violation de cette section par ses Destinataires autorisés. Ces obligations de non-divulgation ne s'appliqueront pas aux informations qui : (i) sont connues du Destinataire sans obligations de confidentialité ; (ii) sont ou sont devenues de notoriété publique sans faute du Destinataire ; ou (iii) sont développées indépendamment par le Destinataire. Le Destinataire peut divulguer les Informations confidentielles du Divulgateur si cela est requis en vertu d'un règlement, d'une loi ou d'une ordonnance judiciaire, à condition que le Destinataire fournisse un préavis au Divulgateur (dans la mesure permise par la loi) et coopère raisonnablement, aux frais du Divulgateur, aux actions de protection menées par le Divulgateur. À la demande raisonnable du Divulgateur, le Destinataire retournera, supprimera ou détruira toutes les Informations confidentielles du Divulgateur et le certifiera.

5.2 Informations résiduelles. Il est important pour ABBYY de pouvoir utiliser ses compétences, son expérience, son expertise, son concept, ses idées et son savoir-faire appris ou acquis dans le cadre de sa fourniture à Vous du Logiciel ABBYY. Par conséquent, Vous acceptez par la présente qu'ABBYY est en droit de conserver et d'utiliser sans restriction les connaissances, techniques, méthodologies, pratiques, processus, compétences, expériences, expertises, concepts, idées et savoir-faire généralisés appris ou acquis par le personnel d'ABBYY dans le cadre de sa fourniture à Vous du Logiciel ABBYY en vertu des présentes uniquement dans la mesure où ces informations sont conservées sous forme intangible dans la mémoire non assistée du personnel d'ABBYY sans mémoriser intentionnellement ces informations ou utiliser Vos Informations confidentielles pour en rafraîchir le souvenir. Rien dans le présent CLUF ne doit être interprété comme empêchant ABBYY de recourir à une telle conservation et utilisation, et en outre, une telle conservation et utilisation de l'une des informations précédentes ne doit pas être interprétée comme une violation du présent CLUF.

5.3 Traitement des données.

5.3.1. ABBYY ne traitera pas et n'aura pas accès à Vos Données à caractère personnel, bien que, au cours de l'activation, de l'installation, de l'exploitation, de l'enregistrement et/ou de l'assistance et de la maintenance du Logiciel ABBYY, il peut Vous être demandé de fournir certaines Données à caractère personnel (telles que, mais sans s'y limiter, le nom, l'adresse électronique) et des informations techniques (telles que, mais sans s'y limiter, les caractéristiques de Votre matériel, logiciel tiers, numéro de série de Votre Logiciel ABBYY). Vous pouvez choisir de ne pas fournir à ABBYY Vos Données à caractère personnel et/ou Vos informations techniques, auquel cas Vous ne pourrez peut-être pas obtenir de services d'assistance et de maintenance du Logiciel ABBYY disponibles pour les clients d'ABBYY qui fournissent leurs Données à caractère personnel et/ou leurs informations techniques, si la fourniture de Données à caractère personnel et/ou d'informations techniques est essentielle pour Vous fournir une assistance ou une maintenance du Logiciel ABBYY, ou est une exigence d'une telle assistance et d'une telle maintenance du Logiciel ABBYY et n'est pas contraire à la loi applicable. Vous acceptez de ne pas fournir plus de Données à caractère personnel et/ou d'informations techniques qu'ABBYY ou un Partenaire ne l'exige, et Vous acceptez que Vos Données à caractère personnel et/ou informations techniques puissent être traitées (y compris, mais sans s'y limiter, collectées et/ou utilisées) par ABBYY et/ou ses Affiliés ou Partenaires conformément à la loi applicable, à condition que la confidentialité des données et la sécurité des données soient maintenues lorsque la loi applicable l'exige. Pour plus de détails sur la façon dont ABBYY traite Vos Données à caractère personnel décrites dans cette section, veuillez consulter la Politique de confidentialité d'ABBYY disponible à l'adresse

<https://www.abbyy.com/privacy/>. Si Vous utilisez le Logiciel ABBYY dans un endroit où les lois locales exigent qu'une entité désignée soit responsable de la collecte de données sur les utilisateurs finaux individuels et du transfert de données en dehors de cette juridiction (par exemple, la Serbie et les États-Unis), Vous reconnaissez être l'entité responsable du respect de ces lois.

5.3.2. ABBYY n'a accès à aucune des Données à caractère personnel contenues dans les documents que Vous traitez à l'aide du Logiciel ABBYY. Vous reconnaissez savoir que le Logiciel ABBYY peut établir une connexion Internet périodique avec un serveur ABBYY pour vérifier l'état du Logiciel ABBYY ou télécharger du contenu, des informations ou des composants supplémentaires. ABBYY prendra des mesures raisonnables dans le but qu'aucune Donnée à caractère personnel Vous concernant ou concernant Votre ordinateur/appareil ne soit transférée au cours de ces connexions. Vous reconnaissez que lorsque Vous utilisez le Logiciel ABBYY, les données relatives à Votre utilisation du Logiciel et/ou des ressources ABBYY sont automatiquement enregistrées sur les serveurs d'ABBYY, y compris les informations relatives à Votre système (système d'exploitation, dates et heures d'accès), un modèle de Votre ordinateur/appareil et, le cas échéant, une localisation de l'ordinateur/appareil et les données de l'historique de Votre utilisation du Logiciel ABBYY. Ces données n'incluent pas le contenu des Données à caractère personnel dans les documents que Vous traitez à l'aide du Logiciel ABBYY.

5.3.3. ABBYY peut Vous envoyer des courriels contenant des nouvelles sur les produits et l'entreprise, des informations sur les offres spéciales, des conseils sur l'utilisation des produits et d'autres informations relatives aux produits et à l'entreprise, à condition qu'ABBYY ait un motif légitime de le faire (par exemple, Votre consentement à recevoir ces informations). Vous pouvez supprimer Votre adresse électronique de la liste de distribution d'ABBYY à tout moment en cliquant sur le lien de désinscription situé au bas de chaque courrier électronique. Vous recevrez également de la part d'ABBYY des messages électroniques contenant des informations critiques relatives au fonctionnement du Logiciel ABBYY (courriels liés au mot de passe, notifications de service, etc.).

5.4 Retour d'information. Vous acceptez de fournir des Retours d'information à ABBYY concernant les tests et l'utilisation du Logiciel ABBYY (y compris les versions d'évaluation), y compris les rapports d'erreurs, les idées ou suggestions ou les rapports de bogues (« **Retour d'information** »), et accordez à ABBYY une licence mondiale, perpétuelle et libre de redevances pour utiliser tous ces Retours d'information, y compris, sans s'y limiter, les droits d'utiliser, de publier et de diffuser les Retours d'information à la discrétion d'ABBYY. ABBYY peut utiliser tout Retour d'information que Vous fournissez dans le cadre de Votre utilisation du Logiciel ABBYY dans le cadre de ses opérations commerciales et de ses documents marketing. Vous pouvez utiliser le Retour d'information et le Logiciel ABBYY à des fins d'analyse comparative uniquement avec le consentement écrit préalable d'ABBYY.

6. Indemnisation

6.1 Réclamations. Sous réserve des exceptions prévues à la section 6.2, ABBYY Vous indemniserait contre le jugement final d'un tribunal ou tout règlement et toute réclamation de tiers contre Vous alléguant que Votre utilisation du Logiciel ABBYY en vertu de Vos Droits d'utilisation enfreint un droit de propriété intellectuelle de tiers (la « **Réclamation de PI** »), à condition que Vous : (a) rapidement (dès que cela est possible, mais au plus tard 7 jours à compter de sa réception) notifiez ABBYY par écrit de la réclamation de PI, et rapidement (dès que cela est possible, mais au plus tard 7 jours à compter de la réception de la demande d'ABBYY) fournissiez à ABBYY les informations et documents raisonnablement nécessaires pour la défense de la réclamation de PI ; (b) coopérez pleinement avec ABBYY dans la défense de la réclamation de PI ; et (c) accordez à ABBYY le contrôle total de la défense, de l'appel et du règlement. ABBYY n'aura aucune obligation de Vous rembourser les coûts encourus avant la réception par ABBYY de la notification de la réclamation de PI. Cette section 6.1 constitue Votre seul et unique recours et la seule responsabilité d'ABBYY pour toute réclamation en matière de propriété intellectuelle à Votre rencontre.

6.2 Exclusions. ABBYY n'a aucune obligation d'indemnisation à l'égard de toute réclamation de PI basée sur ou en relation avec : (a) la modification du Logiciel ABBYY par Vous ou par un tiers ; (b) le respect de toute spécification ou exigence par Vous ou par un tiers ; (c) la durée d'utilisation potentielle du Logiciel

ABBYY, Vos revenus ou services potentiels ; (d) Votre combinaison, exploitation ou utilisation du Logiciel ABBYY avec des produits ou processus commerciaux non ABBYY ; (e) Votre incapacité à modifier ou remplacer le Logiciel ABBYY tel que requis de temps à autre par ABBYY ; ou (f) tout Logiciel ABBYY fourni en tant que version d'évaluation ou gratuitement.

7. Garanties et déclarations

7.1 Performances. Pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la première livraison du Logiciel ABBYY, ABBYY garantit que les fonctions essentielles du Logiciel fonctionnent à tous égards importants, comme indiqué dans la Documentation jointe et les Conditions spécifiques au Produit. Votre seul et unique recours et la seule responsabilité d'ABBYY en cas de violation de la garantie précédente est que, à condition que Vous fournissiez un avis écrit à ABBYY de l'incapacité des fonctions de base à fonctionner comme cela est assuré dans la période de garantie, et à condition en outre qu'ABBYY soit en mesure de reproduire cette incapacité, ABBYY s'efforcera de corriger cette incapacité et de fournir un correctif ou une autre correction d'erreur dès que cela sera raisonnablement possible. Dans le cas où ABBYY ne serait pas en mesure de fournir un correctif, une correction d'erreur ou de contourner le problème dans les trente (30) jours ouvrables suivant la réplification de l'incapacité, ABBYY remboursera, sur Votre demande écrite, les frais payés pour le Logiciel non conforme ainsi qu'une partie correspondante des frais de maintenance payés pour ce Logiciel non conforme.

7.2 Code malveillant. ABBYY déploiera les efforts commercialement raisonnables pour fournir le Logiciel ABBYY exempt de tout code conçu ou destiné à désactiver ou à entraver le fonctionnement normal des réseaux, systèmes ou Logiciels ABBYY, ou à fournir un accès non autorisé à ces réseaux, systèmes ou Logiciels ABBYY, autrement que pour faire respecter les limitations de licence applicables.

7.3 Qualifications. Les sections 7.1 et 7.2 ne s'appliquent pas si le Logiciel ABBYY : (a) a été modifié, sauf par ABBYY ; (b) a été soumis à un accident ou à une négligence, ou à une installation ou à une utilisation incompatible avec le présent CLUF ou la Documentation ; (c) est une Version d'évaluation ou est fourni gratuitement ; (d) n'est pas un produit de marque ABBYY ; ou (e) n'a pas été fourni par une Source approuvée. Sur notification écrite rapide de Votre part à la Source approuvée pendant la période de garantie de la violation par ABBYY du présent article 7, Votre seul et unique recours (sauf disposition contraire de la loi applicable) est, à la discrétion d'ABBYY, soit (i) la réparation ou le remplacement du Logiciel ABBYY, soit (ii) le remboursement des frais d'Abonnement payés à partir de la période de non-conformité du Logiciel ABBYY (au cours des 12 derniers mois pour le Logiciel ABBYY non conforme). Lorsque ABBYY fournit un remboursement des frais de licence payés à ABBYY, Vous devez retourner ou détruire toutes les copies du Logiciel ABBYY concerné.

7.4 Clause de non-responsabilité. SAUF INDICATION EXPRESSE DANS LA PRESENTE SECTION 7, DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, ABBYY DECLINE EXPRESSEMENT TOUTES GARANTIES ET CONDITIONS DE TOUTE NATURE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE, CONDITION OU AUTRE TERME IMPLICITE QUANT A LA QUALITE MARCHANDE, LA QUALITE SATISFAISANTE, L'ADEQUATION A UN USAGE PARTICULIER OU LA NON-CONTREFAÇON, OU QUE LE LOGICIEL ABBYY SERA SECURISE, FONCTIONNERA DE FAÇON ININTERROMPUE OU SANS ERREUR.

8. Responsabilité

8.1 Limitation des dommages. EN AUCUN CAS ABBYY, OU LES ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, EMPLOYÉS, AGENTS OU SOCIÉTÉS AFFILIÉES D'ABBYY, NE SERONT TENUS RESPONSABLES ENVERS VOUS DE TOUT DOMMAGE, COÛT OU DÉPENSE CONSÉCUTIF, ACCESSOIRE, INDIRECT, SPÉCIAL, PUNITIF OU EXEMPLAIRE (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA PERTE DE PROFITS, LA PERTE DE REVENUS, LA PERTE D'ÉPARGNE ET/OU LA PERTE DE DÉPENSES), QUE CELA SOIT FONDÉ SUR UNE RÉCLAMATION OU UNE ACTION DE CONTRAT, UNE GARANTIE, UNE NÉGLIGENCE, UNE RESPONSABILITÉ STRICTE OU AUTRE, DÉCOULANT D'UNE VIOLATION OU D'UNE VIOLATION PRÉSUMÉE DU PRÉSENT CONTRAT, OU DE L'UTILISATION DE TOUT LOGICIEL ABBYY.

8.2 Limite de responsabilité. EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITE TOTALE D'ABBY, POUR TOUTE RECLAMATION DECOULANT DU PRESENT CONTRAT OU S'Y RAPPORTANT, NE DEPASSERA LE PLUS FAIBLE DES MONTANTS SUIVANTS : (A) LE TOTAL DES FRAIS DE LICENCE PAYES PAR LE LICENCIÉ EN VERTU DU PRESENT CONTRAT POUR LE LOGICIEL AU COURS DE LA PERIODE DE DOUZE (12) MOIS PRECEDANT IMMEDIATEMENT LA DATE A LAQUELLE LA RECLAMATION A PRIS NAISSANCE OU (B) DIX MILLE DOLLARS AMERICAINS (10 000,00 \$), DANS LES DEUX CAS, MÊME SI ABBY A ÉTÉ INFORMÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

8.3 Applicabilité. LES EXCLUSIONS ET LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ QUI PRÉCÈDENT S'APPLIQUENT MÊME SI LES PARTIES ONT ÉTÉ INFORMÉES DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES ET NONOBTANT L'ÉCHEC DE TOUT OBJECTIF ESSENTIEL DE CELLES-CI.

9. Résiliation et suspension

9.1 Suspension. ABBY peut suspendre immédiatement Vos Droits d'utilisation si Vous enfreignez les sections 2.1, 3.1 ou 11.7.

9.2 Résiliation. Si une partie enfreint substantiellement le présent CLUF et ne remédie pas à cette violation dans les 30 jours qui suivent la réception d'un avis écrit de la violation, la partie non fautive peut résilier le présent CLUF pour motif valable. ABBY peut résilier immédiatement le présent CLUF si Vous enfreignez les sections 2.1, 3.1 ou 11.7. En cas de résiliation du CLUF, Vous devez cesser d'utiliser le Logiciel ABBY et détruire toute copie du Logiciel ABBY et les Informations confidentielles sous Votre contrôle. À la résiliation du présent CLUF par ABBY en raison de Votre violation substantielle, Vous devrez payer à ABBY ou à la Source approuvée tous les frais impayés jusqu'à la fin de la Durée d'abonnement alors en vigueur. Si Vous continuez à utiliser ou à accéder à un Logiciel ABBY après la résiliation, ABBY ou la Source approuvée peut Vous facturer une telle utilisation continue pour laquelle Vous acceptez de payer.

9.3 Survie. Les articles 3, 5-11 survivent à la résiliation du présent CLUF.

10. Droits d'audit

Pendant la Durée d'abonnement et pendant une période de 3 ans après sa résiliation, Vous prendrez des mesures raisonnables pour conserver des enregistrements complets et exacts de Votre utilisation du Logiciel ABBY et, le cas échéant, les enregistrements réels des Unités de volume (« **Enregistrements** ») pour les mois faisant l'objet de l'audit, suffisants pour vérifier la conformité avec le présent CLUF (« **Audit des enregistrements** »). Sous réserve d'un préavis raisonnable, et pas plus d'une fois par période de 12 mois, Vous autoriserez, dans les 30 jours suivant la notification d'ABBY, ABBY et ses vérificateurs à accéder, aux frais d'ABBY, aux dossiers et à tous les livres, systèmes (y compris le Logiciel ABBY) et comptes concernés pendant Vos heures normales de bureau. Si le processus d'audit révèle un paiement insuffisant des frais : (a) Vous paierez ces frais dans les 15 jours suivant la date de facturation des frais insuffisants par ABBY ; et (b) Vous paierez également le coût raisonnable de l'audit si les frais dus à ABBY dépassent de plus de 5 % les montants que Vous avez payés pour Vos Droits d'utilisation, et (c) Vous paierez également le coût raisonnable de l'audit et une pénalité de deux fois les Frais d'abonnement de l'année d'Abonnement auditée si les frais dus à ABBY dépassent de plus de 10 % les montants que Vous avez payés pour Vos Droits d'Utilisation.

11. Dispositions générales

11.1 Bénéficiaires tiers. Le présent CLUF n'accorde aucun droit ni aucune cause d'action à un tiers.

11.2 Cession et sous-traitance. Sauf dans les cas prévus ci-dessous, aucune des parties ne peut céder ou céder par novation le présent CLUF, en tout ou en partie, sans le consentement écrit exprès de l'autre partie. ABBY peut (a) en Vous notifiant conformément à l'article 11.6, céder ou céder par novation le présent CLUF en tout ou en partie à un Affilié d'ABBY, ou autrement dans le cadre d'une vente ou d'un transfert de toute partie de son activité ; ou (b) sous-traiter toute performance associée au Logiciel

ABBYY à des tiers, à condition que ce contrat de sous-traitance ne libère ABBYY d'aucune de ses obligations en vertu du présent CLUF.

11.3 Transactions avec les Partenaires. Nonobstant les autres dispositions des présentes, si Vous achetez le Logiciel ABBYY auprès d'un Partenaire, sauf accord contraire écrit d'ABBYY, les conditions du présent CLUF s'appliquent à Votre utilisation de ce Logiciel ABBYY et prévalent sur toute disposition contredite par Votre contrat avec le Partenaire. Tous les litiges entre Vous et ce Partenaire, qu'ils concernent ou non le Logiciel ABBYY, toute information, donnée ou disponibilité de l'assistance seront réglés par et entre Vous et ce Partenaire. ABBYY n'assume aucune responsabilité pour la résolution de tels litiges et n'a aucune obligation d'être impliqué de quelque manière que ce soit dans un tel litige.

11.4 Modifications du CLUF. ABBYY peut modifier ce CLUF ou l'un de ses composants en mettant à jour ce CLUF. Les modifications apportées au CLUF s'appliquent au Logiciel ABBYY sous licence en vertu de tout Devis avec Date de Livraison ou renouvellement après la date de modification.

11.5 Conformité aux lois. Chaque partie se conformera à toutes les lois et réglementations applicables à ses obligations respectives en vertu du présent CLUF. ABBYY peut restreindre la disponibilité du Logiciel ABBYY dans un emplacement particulier ou modifier ou interrompre des fonctions pour se conformer aux lois et réglementations applicables.

11.6 Avis. Tout avis qui Vous sera remis par ABBYY en vertu du présent CLUF sera envoyé par courrier électronique, courrier postal ou affichage [sur](https://www.abbyy.com/eula/notices/) <https://www.abbyy.com/eula/notices/> (si ce dernier est autorisé dans Votre région). Les notifications à ABBYY doivent être envoyées à ABBYY à l'adresse indiquée sur notre site Web à l'adresse <https://www.abbyy.com/eula/notices/>, sauf si le présent CLUF ou un Devis autorise spécifiquement d'autres moyens de notification.

11.7 Exportation. L'Abonnement aux produits et services d'ABBYY, ABBYY Software (collectivement les « **Produits ABBYY** ») peut être acheté (obtenu) sur le Territoire et est soumis aux Lois sur le contrôle des sanctions. Vous reconnaissez et acceptez l'applicabilité et le respect de ces lois, et Vous ne recevrez, n'utiliserez, ne transférerez, n'exporterez ou ne réexporterez aucun produit ABBYY vers des pays sous embargo, ou à ou par des ressortissants désignés et/ou d'une manière qui entraînerait une violation de ces lois par ABBYY. Vous acceptez également d'obtenir toutes les licences ou autorisations requises. Vous déclarez et garantissez qu'il ne Vous est pas interdit en vertu des lois applicables de recevoir le Logiciel ABBYY. (i) **Territoire** signifie dans le monde entier, à l'exclusion de tous les pays sous embargo, y compris, mais sans s'y limiter : la Syrie, le Darfour (Soudan), l'Iran, la Corée du Nord, la Somalie, le Yémen et Cuba ; (ii) **Pays sous embargo** désigne les pays ou territoires pour lesquels les États-Unis ou tout autre gouvernement maintiennent ou maintiendront un embargo en vertu des Lois sur le contrôle des sanctions ; (iii) **Lois sur le contrôle des sanctions** désigne les lois et règlements internationaux sur les sanctions des Nations Unies, de l'Union européenne (UE), de l'Australie, du Royaume-Uni, des États-Unis ou autres, applicables à ABBYY et/ou à Vous ; et (iv) **Nationaux désignés** désigne un ressortissant ou un résident des pays sous embargo, ou toute personne ou entité figurant sur la liste des ressortissants spécialement désignés du Département du Trésor des États-Unis ou sur la liste des personnes ou entités interdites du Département du Commerce des États-Unis, ou sur des listes comparables d'autres autorités ou gouvernements américains publiées en vertu des Lois sur le contrôle des sanctions. Les listes des pays sous embargo et des ressortissants désignés sont sujettes à modification sans préavis.

11.8 Loi applicable et lieu. Le présent CLUF, et tout litige en découlant, sera régi exclusivement par le droit applicable auquel il est fait référence sur notre site Web à l'adresse <https://www.abbyy.com/eula/table/>, sur la base de l'entité juridique ABBYY. Vous concluez le présent CLUF avec et sans égard aux règles de conflit de lois ou à la Convention des Nations Unies sur la vente internationale de marchandises, dont l'application est expressément exclue. Les tribunaux situés dans le lieu applicable indiqué sur notre site Web à l'adresse <https://www.abbyy.com/eula/table/> auront compétence exclusive pour statuer sur tout litige découlant du CLUF, de son élaboration, de son interprétation ou de son application, ou s'y rapportant. Chaque partie consent et se soumet à la

compétence exclusive de ces tribunaux. Indépendamment de la loi applicable ci-dessous, ABBYY peut demander une injonction provisoire devant tout tribunal compétent en ce qui concerne toute violation présumée des droits de propriété intellectuelle d'ABBYY.

11.9 Force Majeure. Sauf pour les obligations de paiement, aucune des parties ne sera responsable de l'inexécution de ses obligations en raison d'un cas de force majeure, c'est-à-dire de circonstances échappant au contrôle raisonnable de la partie concernée, y compris, sans s'y limiter, des cas fortuits, un incendie, une inondation, une guerre, une action gouvernementale, le respect de lois ou règlements.

11.10 Divers. Le défaut de l'une ou l'autre des parties de faire valoir un droit en vertu du présent CLUF n'implique pas un renoncement à ce droit. Si une partie du présent CLUF n'est pas appliquée, cela n'affectera aucune autre partie. Le présent CLUF, ainsi que les annexes et les Conditions spécifiques au produit, les Conditions SM et les Conditions d'abonnement qui font partie intégrante du présent CLUF, constituent l'accord complet entre les parties en ce qui concerne l'objet du présent CLUF et remplacent toutes les communications, ententes ou accords antérieurs ou contemporains (écrits ou oraux). ABBYY peut fournir des traductions en langue locale de ce CLUF dans certains endroits. Vous acceptez que ces traductions ne soient fournies qu'à titre informatif et qu'en cas d'incohérence, la version anglaise du présent CLUF prévaudra.

11.11 Ordre de préséance. En cas de conflit entre le Devis, le CLUF, les Conditions spécifiques au produit, les Conditions d'abonnement et les Conditions SM, les documents prévaudront dans l'ordre suivant : (1) le Devis, (2) les Conditions spécifiques au produit, (3) les Conditions d'abonnement, (4) les Conditions SM et (5) le CLUF.

ANNEXE A. CONDITIONS SPÉCIFIQUES AU PRODUIT

La présente annexe A présente les conditions spécifiques au produit qui s'appliquent au Logiciel ABBYY que Vous acquérez.

1. Définitions supplémentaires:

Le « **ABBYY Logiciel** », le « **Logiciel** » désigne ABBYY FineReader PDF 16, y compris tous les composants logiciels intégrés ou mis à disposition en ligne ou par d'autres moyens, comprenant, sans s'y limiter, les fichiers exécutables, l'aide, les démos, les échantillons et autres ; les bibliothèques, bases de données, échantillons, les médias associés (images, photos, animations, composants audio et vidéo, etc.), le matériel imprimé et autres composants du logiciel.

« **Activation** » désigne le processus permettant de vérifier la validité de votre numéro de série et que celui-ci n'a pas été activé sur un nombre d'ordinateurs supérieur à celui autorisé par le champ d'application de votre licence. L'activation du LOGICIEL peut être requise après l'installation, sans quoi le LOGICIEL ne fonctionnera pas ou fonctionnera pendant une période limitée et avec des fonctions limitées, puis cessera de fonctionner sans préavis à la fin de ladite période.

« **Licence** » désigne un droit non exclusif, non transférable et révoquant d'utiliser le Logiciel ABBYY pendant la Durée de l'abonnement ou pour toute autre durée spécifiée dans un accord distinct entre Vous et une Source approuvée et/ou dans le Devis conformément aux conditions générales de ce CLUF.

« **Numéro de série** » désigne un identificateur unique de votre licence ou d'un ensemble de licences avec des paramètres similaires.

« **Services SM** » désigne les services d'assistance et de maintenance qui peuvent vous être fournis conformément aux Conditions SM.

« **Mise à jour** » désigne toute révision, amélioration, mise à jour, correction ou autre modification (telle que des fonctionnalités ou fonctionnalités nouvelles ou modifiées) du Logiciel ou de la documentation qu'ABBYY met généralement à la disposition de ses clients dans le cadre des Services SM autres qu'une Mise à niveau.

« **Mise à niveau** » désigne toute nouvelle version ultérieure du Logiciel généralement disponible qui modifie de manière significative le Logiciel, porte un nouveau premier chiffre (par exemple, 15.0 à 16.0) et ajoute des fonctions nouvelles ou modifie des fonctions d'une version existante du Logiciel et pour laquelle des frais de licence/de service supplémentaires peuvent être requis.

« **Vous** » désigne toute personne physique ou morale achetant ou acquérant autrement le Logiciel ABBYY.

2. Droits d'utilisation supplémentaires et restrictions d'utilisation

2.1. Les restrictions concernant votre utilisation du Logiciel et le champ d'application de votre licence incluent, mais sans s'y limiter, les éléments suivants :

2.1.1. Le nombre d'ordinateurs, les utilisateurs individuels et l'accès au réseau. Le champ d'application de la licence que vous avez acquise peut restreindre le nombre d'ordinateurs sur lesquels vous installerez et utiliserez le Logiciel, le nombre d'utilisateurs individuels du Logiciel et l'accès au réseau. Il dépend du type de la licence que vous avez acquise. Le type de la licence que vous avez acquise est spécifié dans un contrat distinct conclu entre vous et ABBYY ou un partenaire d'ABBYY et/ou dans la documentation accompagnant l'achat du Logiciel. Une fois le Logiciel installé, vous pouvez trouver le type de votre licence dans le menu Aide de l'interface du Logiciel.

2.1.1.1. Si le type de Votre Licence est « Licence mono-utilisateur »/« Autonome » et que Vous êtes une entité, Vous ne pouvez installer et utiliser le Logiciel que sur un seul ordinateur, à moins qu'il en soit stipulé autrement dans le CLUF, dans un accord distinct avec ABBYY ou dans le Devis. Si le type de votre Licence est « Licence poste unique »/« Autonome » et que vous êtes une personne physique, vous pouvez installer et utiliser le Logiciel sur un ordinateur de bureau et sur un ordinateur portable (ou autre appareil portable sur lequel le Logiciel peut être installé et utilisé selon les conditions de son système) vous appartenant. Vous ne pouvez pas utiliser le Logiciel sur deux ordinateurs en simultané. À tout moment, vous pouvez soit utiliser le Logiciel directement sur un ordinateur sur lequel il est installé soit accéder au Logiciel à distance par le biais de l'accès à distance à partir d'un seul ordinateur.

2.1.1.2. Si le type de votre licence est « Par poste », vous pouvez installer et utiliser le Logiciel sur autant d'ordinateurs vous appartenant que le nombre autorisé par les licences que vous avez acquises. À tout moment, Vous pouvez accéder à une copie installée du Logiciel à partir d'un seul ordinateur, à moins qu'il en soit stipulé autrement dans le CLUF, dans un accord distinct avec ABBYY ou dans le Devis.

2.1.1.3. Si le type de Votre licence est « Licence réseau »/« Concurrente » (la licence peut être marquée comme « Concurrente » ou « Concurrente pour Azure »), Vous pouvez installer le Logiciel sur n'importe quel nombre d'ordinateurs que

Vous possédez et utiliser simultanément le Logiciel sur autant d'ordinateurs que le nombre de licences que Vous avez acquises, sauf indication contraire dans le CLUF, dans un accord séparé avec ABBYY ou dans le Devis.

2.1.1.4. Si le type de Votre licence est « Utilisateur distant » (la licence peut être marquée comme « Utilisateur distant » ou « Utilisateur distant pour Azure »), Vous pouvez utiliser le Logiciel via une solution d'accès à distance ou de virtualisation détenue, louée ou autrement légalement acquise et/ou utilisée par Vous (« Solution »). Vous pouvez installer le Logiciel sur n'importe quel nombre d'ordinateurs qui servent de serveurs/hôtes pour la solution. Le Logiciel installé peut être utilisé à partir d'ordinateurs clients par le biais d'un accès à distance par autant de personnes (nommés « Utilisateurs de la solution ») que le nombre de licences que Vous avez acquises, et Vous devez acquérir une licence pour chaque utilisateur qui peut utiliser le Logiciel, sauf indication contraire dans le CLUF, dans un accord séparé avec ABBYY ou dans le Devis. À tout moment, chaque individu peut utiliser le Logiciel à distance à partir d'un seul ordinateur.

2.1.1.5. Si le type de Votre Licence est « Licence de site », les conditions supplémentaires suivantes s'appliquent : (i) le Logiciel sera accompagné d'un certificat émis par ABBYY et spécifiant les détails applicables de la Licence ; (ii) Vous devez garder le Logiciel confidentiel, et tout transfert du Logiciel par Vous est strictement interdit (aux fins de la présente Section 2.1.1.3, « transfert » comprend, mais sans s'y limiter, l'octroi de l'accès à des parties tierces, l'octroi d'un accès pour un usage privé par les employés, de même que la vente, la location, la cession par bail ou le prêt du Logiciel) ; (iii) Vous devez conserver des enregistrements précis du nombre d'ordinateurs de Vos utilisateurs sur lesquels le Logiciel est utilisé, déclarer sur une base annuelle le nombre d'ordinateurs de Vos utilisateurs à la Source approuvée et, avec Votre rapport annuel, payer les frais de licence applicables (tels que stipulés dans le Devis) pour chaque ordinateur de Vos utilisateurs, y compris pour ceux qui n'étaient pas inclus dans le nombre pour lesquels Votre Licence a été achetée ; et (iv) sur demande écrite préalable raisonnable, ABBYY peut, au plus une fois tous les douze (12) mois, entreprendre une procédure d'audit approfondie de Vos dossiers dans le seul but de vérifier le nombre d'ordinateurs d'utilisateurs et l'exactitude des frais de licence que Vous avez payés. Une vérification de ce genre doit être effectuée aux frais d'ABBYY, pendant vos heures de travail habituelles et sous réserve de respecter les exigences de confidentialité. Si, après l'audit, les enregistrements vérifiés révèlent une omission supérieure à cinq (5) % des frais de licence du Logiciel que Vous avez déclaré et des frais de licence dus, Vous devrez, en plus de la différence des frais de licence, payer à ABBYY les frais d'audit.

2.1.2. Volume de traitement. Le nombre d'unités de volume (par ex., les pages, mots, symboles) pouvant être traitées avec le Logiciel, si celui-ci est stipulé dans la licence, peut être limité d'une ou de plusieurs façons, par exemple, les limitations du nombre d'unités de volume pouvant être traitées sur une période donnée, mensuellement ou annuellement, ou le nombre total d'unités de volume pouvant être traitées. La taille d'une page ou d'une autre unité de volume et le nombre de cœurs de processeur(s) utilisés pour le traitement peuvent également être limités.

2.2. Vous reconnaissez avoir été informé que le Logiciel est protégé contre la copie non autorisée et contre l'utilisation illimitée et qu'il peut contenir un numéro de série prévu à cet effet, et vous acceptez que le Logiciel soit soumis à toutes ces protections. Votre numéro de série peut nécessiter une activation et le nombre de celles-ci mis à votre disposition pourra être limité. Des activations supplémentaires peuvent être demandées en contactant le service d'assistance technique d'ABBYY durant la période entière de support technique de la version

du Logiciel que vous avez acquis (acheté), tel que décrit dans l'article 7. À l'expiration de la période de support technique de la version du Logiciel que vous avez acquis (acheté), des activations supplémentaires peuvent ne plus être disponibles.

- 2.3.** Si vous déployez et/ou utilisez le Logiciel dans un environnement virtuel, ce qui inclut sans s'y limiter, via VMware, Citrix, l'accès au Logiciel ou son utilisation ne doit en aucune façon outrepasser les restrictions du Logiciel ou le champ d'application de la licence qui a été octroyée. Par exemple, un même numéro de série ne peut pas être utilisé pour permettre l'utilisation ou l'accès au Logiciel dans un environnement virtuel par un nombre d'ordinateurs, d'utilisateurs autorisés ou d'utilisateurs autorisés simultanés supérieur au nombre d'ordinateurs, d'utilisateurs autorisés ou d'utilisateurs autorisés simultanés pour lesquels une Licence a été correctement obtenue, et le Logiciel ne peut être utilisé pour traiter plus que le nombre total d'unités de volume autorisé par Votre licence.
- 2.4.** Vous n'êtes pas autorisé à utiliser le Logiciel pour fournir des services de reconnaissance, de conversion, de numérisation ou de comparaison de documents payants ou gratuits et/ou pour fournir les résultats ou l'accès aux résultats acquis par le biais de l'utilisation du Logiciel en tant que composant d'un autre service incluant la reconnaissance, la conversion ou la numérisation, sauf si vous avez signé un contrat écrit distinct avec ABBYY.
- 2.5.** Sous réserve des articles 2.6 et 2.7 ci-dessous, vous n'êtes pas autorisé à contourner l'interface utilisateur du Logiciel fournie avec le Logiciel, ni à interagir avec le Logiciel au moyen d'un logiciel d'automatisation, y compris, mais sans s'y restreindre, des scripts, des robots, un logiciel d'automatisation des processus robotisés, sous réserve d'un contrat écrit distinct conclu avec ABBYY.
- 2.6.** Si Votre licence est du type défini dans les Sections 2.1.1.2 ou 2.1.1.4 et est marquée comme « Prise en charge étendue de CLI » dans le Devis, alors Vous ne pouvez contourner l'interface utilisateur du Logiciel qu'en utilisant l'interface en ligne de commande.
- 2.7.** Si Votre licence est du type défini dans les Sections 2.1.1.2 ou 2.1.1.4 et est marquée comme « pour RPA » dans le Devis, alors Vous pouvez interagir avec le Logiciel au moyen d'un logiciel d'automatisation de processus robotique.
- 2.8. Mises à niveau.** Si la mention « Mise à niveau » figure sur le Logiciel, Votre utilisation du LOGICIEL sera restreinte. Le champ d'application de Votre Licence peut inclure les éléments suivants, mais sans s'y limiter :
 - 2.8.1.** Le logiciel qui a servi de base à votre admissibilité à la Mise à niveau (Logiciel de base mis à niveau) ne peut être utilisé qu'après la mise à niveau sur le même ordinateur, conformément aux Conditions générales du Contrat de licence d'utilisateur final fourni avec le Logiciel de base mis à niveau, sauf indication contraire dans un contrat écrit distinct avec ABBYY concernant la Mise à niveau.
 - 2.8.1.1.** Si le Logiciel de base mis à niveau a été obtenu sur la base d'un abonnement, il ne peut être utilisé après la mise à niveau que dans un délai limité, à savoir : jusqu'à la fin de la période d'abonnement pour laquelle la mise à niveau a été effectuée (Période d'abonnement actuelle). Vous devez cesser d'utiliser le Logiciel de base mis à niveau après la fin de la période d'abonnement en cours, même si vous avez renouvelé votre abonnement au Logiciel pour la période d'abonnement suivante.
 - 2.8.1.2.** Vous reconnaissez qu'ABBYY peut cesser de fournir des services d'assistance technique et de maintenance pour le logiciel de base mis à niveau à tout moment, et que ces services peuvent donc être indisponibles pour vous même si

vous continuez à utiliser le logiciel de base mis à niveau.

- 2.8.2.** L'utilisation de la Mise à niveau du Logiciel de base peut être interdite par un accord écrit distinct conclu avec une Source approuvée.
- 2.8.3.** Nonobstant toute disposition contraire énoncée dans les Conditions SM, si le Logiciel a été obtenu avec une licence perpétuelle : (i) les Services SM qui vous sont fournis pour votre Logiciel n'incluent pas la fourniture de mises à niveau ; et (ii) vous renoncez par la présente à présenter toute réclamation contre ABBYY ou l'une de ses sociétés affiliées pour ne pas fournir de telles mises à niveau. Pour éviter toute ambiguïté, la présente section 2.8.3 n'affecte pas les droits des consommateurs de conserver un produit numérique dans un état actuel, car, en particulier, les consommateurs ne se verront pas refuser les mises à jour, y compris les mises à jour de sécurité, pendant une période de temps raisonnable régie par les réglementations légales respectives.
- 2.9.** Sauf dans les cas prévus à l'article 2.1.1.5, Vous ne pouvez effectuer qu'un transfert unique et permanent de ce Logiciel directement à un autre utilisateur final. Si vous êtes une personne morale, un tel transfert nécessite l'approbation écrite d'ABBYY. Un tel transfert doit inclure l'intégralité du Logiciel (y compris tous les composants, toutes les copies, tous les supports, toute la documentation imprimée et toutes les mises à jour) ainsi que le présent CLUF. Ce transfert ne peut s'effectuer par (voie de) consignation ou autre mode de transfert indirect. Le bénéficiaire de ce transfert unique doit accepter de se conformer aux termes du présent CLUF et notamment à l'obligation de ne pas transférer à son tour ce CLUF et ce Logiciel. Pour effectuer ce transfert du LOGICIEL, vous devez désinstaller le Logiciel de votre ou vos ordinateurs ou de votre réseau local.
- 2.10.** Il se peut que le Logiciel vous soit fourni sur plusieurs supports (Logiciel multi-support), notamment via des téléchargements sur Internet. Quel que soit le nombre ou le type de supports reçu, la Licence ne vous autorise à utiliser le Logiciel que conformément au champ d'application de votre licence.
- 2.11.** Toute utilisation du Logiciel ou de ses composants en dehors ou en infraction avec les conditions générales énoncées dans le présent CLUF constitue une violation des droits liés à la propriété intellectuelle d'ABBYY et/ou de tiers et un motif de résiliation de tous les droits d'utilisation du Logiciel qui vous sont octroyés par le présent CLUF.
- 2.12.** Aucun autre droit. ABBYY se réserve tous les droits qui ne Vous sont pas explicitement accordés en vertu des présentes.